

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE,  
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CULTURE  
SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET  
MILITAIRE

## FAQ Ukraine

### **Vu la situation, faut-il faire des réserves de certaines denrées et biens de consommation courante ?**

Le SSCM rappelle que par précaution, il est toujours conseillé de prévoir des provisions domestiques pour une semaine, que ce soit en temps normal ou dans la situation actuelle. Pour en savoir plus sur la constitution de réserves, consultez [la page à ce sujet](#) sur le site de la Confédération. Évitez cependant les provisions superflues et inutiles !

### **Où est mon abri de protection ?**

Nous estimons improbable que la Suisse se mette en état de guerre. De ce fait, nous n'avons pas entrepris d'annoncer une attribution des places dans les abris. Dans le canton de Neuchâtel, les places dans les abris sont attribuées et communiquées par les organisations régionales de protection civile sur ordre du canton en cas de besoin uniquement.

### **Qui effectue les contrôles des abris privés ?**

Les organisations régionales de protection civile, gèrent et contrôlent l'utilisation et l'entretien des constructions protégées, des abris publics et privés.

### **Qui est responsable de l'équipement de l'abri ?**

Le propriétaire d'abri a l'obligation d'équiper et d'entretenir son abri conformément aux dispositions fédérales ([lien](#))

### **Puis-je utiliser mon abri par exemple pour stocker du matériel ?**

Oui, les locaux d'abri peuvent être utilisés pour d'autres fonctions à conditions qu'il puisse être mis en fonction dans un délai de 5 jours.

Toutes les parties techniques de l'abri doivent rester en place en vue d'un contrôle technique. L'enveloppe de l'abri ne doit pas être touchée sans l'approbation du service et les sorties de secours doivent rester fonctionnelles.

### **Faut-il prendre des comprimés d'iode ?**

Non. Des comprimés d'iodure de potassium sont distribués à titre préventif aux personnes séjournant régulièrement dans une commune située dans un périmètre de 50 kilomètres autour d'une centrale nucléaire. Pour les zones en dehors de ces périmètres, les cantons disposent de stocks de comprimés à distribuer à l'ensemble de la population en cas d'incident. Les comprimés ne doivent être pris que sur ordre exprès des autorités sanitaires. Le cas échéant, la Centrale nationale d'alarme (CENAL) diffuserait des consignes de comportement dans les médias. Des messages d'alerte seraient également diffusés via [l'application Alertswiss](#).

### **La situation actuelle pourrait-elle entraîner une pénurie d'énergie en Suisse ?**

La guerre en Ukraine a déjà entraîné une hausse des prix du pétrole et du gaz. La Suisse dispose de réserves obligatoires, constituées par l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE). En cas de manque temporaire, ces réserves suffiraient pour combler les besoins pendant plusieurs semaines. Si cela ne suffisait pas, l'OFAE pourrait aussi ordonner d'éventuelles mesures d'économie d'énergie. Il informe le service de la sécurité civile et militaire (SSCM) ainsi que le service de l'énergie et de l'environnement (SENE) à intervalles réguliers, et n'a pour le moment pas ordonné de recourir aux réserves ni de prendre des mesures d'économie. La situation reste donc sous contrôle et son évolution est suivi régulièrement.

Lien sur le site de l'[Office fédéral de la protection de la population \(OFPP\)](#)

Lien sur la [FAQ sur le site du SSCM](#)